



Parc national
de Port-Cros

Appel à candidatures

Le Parc national de Port-Cros (PNPC) recrute, pour la Direction, un.e chargé.e de mission accompagnement de la structuration de l'Unité Territoriale des Îles d'Or

Type de contrat : contrat de travail temporaire (contrat d'intérim)

Poste à pourvoir du 25/09/2024 au 31/12/2024.

Poste basé à : Hyères, siège du Parc national + déplacements sur le territoire du PNPC

Présentation du Parc national

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros, Porquerolles, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix Valmer) ; le Parc national a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents permanents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions, rapprochent dans un même projet d'ensemble à moyen terme les politiques de

protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

Présentation de l'Unité territoriale des îles d'or

L'unité territoriale des îles d'or a pour mission de préserver et de gérer de manière « durable » les espaces naturels protégés en cœur de parc sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles. Les cœurs de parc national englobent les espaces terrestres de l'île de Port-Cros et les espaces naturels de l'île de Porquerolles, ainsi qu'une ceinture maritime de 600 m autour des îles. Les îles comportent des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, elles subissent des usages professionnels et des activités de loisirs très variées et saisonnières qui peuvent impacter son intégrité.

Sur l'île de Port-Cros, se situe un port de plaisance et commercial très actif en été et dont la gestion est confiée au Parc national par l'État.

L'insularité marquée de ce territoire reste une contrainte forte du fonctionnement du Parc national sur les îles.

L'Unité Territoriale des Îles d'Or (UTID) a été créée en 2020. Le principe de l'unité territoriale est une mutualisation poussée et une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles (en matière de connaissances, de surveillance par exemple)

L'unité territoriale a été fondée sur le principe d'une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers destinée à valoriser au mieux l'expression des compétences des agents et l'optimisation des actions de l'établissement en lien étroit et permanent avec les services du siège. Le port et sa gestion sont également placés sous la responsabilité du/de la chef/fe de l'unité territoriale. Le/la chef/fe de l'unité territoriale, sous l'autorité du directeur de l'établissement sera secondé par un adjoint placé dans chacune des îles et par un responsable du fonctionnement portuaire. Un secrétariat commun à temps partiel est mis en place.

Principales missions en lien avec le chef de l'UTID

Dans une démarche d'intelligence collective :

- Accompagnement du processus de structuration/organisation de l'UTID auprès du chef de l'UTID.
- Préparation, participation et organisation / animation de réunions de travail sur les différents sujets (missions, organigramme cible, fonctionnement, etc.).
- Participation ou rédaction de fiches de poste, fiches de procédures, cadre de formation, fiches actions, etc.

En lien étroit et constant avec le chef de l'unité territoriale des îles d'Or, le/la chargé(e) de mission travaillera également avec la direction de l'établissement et le secrétariat général/pôle ressources humaines.

Livrables : élaboration d'un projet de service UTID

- Réalisation de 4 à 6 ateliers collaboratifs avec les agents de l'UTID- Définition des objectifs et des fiches actions par thématique.

- Élaboration d'un organigramme fonctionnel de l'UTID avec les fiches de postes associées.
- Proposition de réorganisation/optimisation des espaces de travail en fonction des besoins.
- Élaboration du cycle de travail annuel de l'UTID.
- Élaboration d'un plan de formation spécifique aux agents de l'UTID (nouvel arrivant, montée en compétence, formations obligatoires, etc.).
- Analyse des conditions de réalisation des missions (logements, etc.).

Les missions pourront évoluer selon les besoins du service et de l'établissement (la mission peut être prolongée selon besoin sur début 2025).

Qualifications requises :

Expérience confirmée en gestion des ressources humaines et conduite du changement

Connaissance en organisation du travail

Travail en mode projet

Profil souhaité :

Compétences

Gestion des ressources humaines

Connaissances en management

Accompagnement du changement

Savoir-faire :

Capacité de rédaction et de synthèse

Capacité d'analyse

Animation de réunions

Qualités rédactionnelles

Facilitateur en intelligence collective

Savoir-être :

Dynamique

Bon relationnel

Être Force de proposition

Facilitateur

Écoute

Neutralité

- Permis B

Date limite de candidature : 09 septembre 2024

Modalités de recrutement : Les candidatures sont à adresser (CV et une lettre de motivation) à pole-rh@portcros-parcnational.fr précisant dans l'objet : « Candidature pour le poste de chargé(e) de mission accompagnement de la structuration de l'UTID ».

Contacts :

Renseignements sur le poste : Pascal Gillet, chef de l'Unité territoriale des îles d'or :
07 56 11 48 41.

Renseignements administratifs : pole-rh@portcros-parcnational.fr